

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE - P

Code ISIN : FR0013196722

Société de Gestion

Athymis Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions Internationales.

L'objectif de gestion du FCP consiste à rechercher une performance nette de frais supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis sur une durée de placement recommandée est de 5 ans. Il cherche à participer à la croissance des marchés européens en investissant dans des sociétés européennes particulièrement bien positionnées pour tirer parti de tendances porteuses à long terme notamment dans le domaine de l'innovation technologique, des usages de consommation, des tendances générationnelles, de l'environnement... Le fonds recherchera tout particulièrement les entreprises qui « font les règles » (les « rules maker ») et celles qui « cassent les règles » (les « rules breaker »). N'étant pas une gestion indiciaire, l'univers d'investissement peut s'éloigner des indices existants.

L'objectif extra financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR. Cet objectif est associé à une démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux de gouvernances et des parties prenantes.

L'univers de gestion sera filtré à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs.

La gestion d'ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse d'actions qui passe par une analyse en profondeur des caractéristiques des entreprises incluant:

- Analyse en profondeur de la stratégie de l'entreprise : qualité et adaptation du management au nouveau contexte ; Engagement sociétal ; Rule breaker / Rule maker Innovation / R&D.
- Qualité de la structure financière. Le fonds privilégiera des entreprises à structure bilancielle solide selon l'analyse du gérant.
- Valorisation de l'entreprise. Le fonds s'attachera à identifier des entreprises dont la valorisation intrinsèque et/ou potentielle n'est pas pleinement reflétée par le marché selon l'analyse du gérant.

La société de gestion analyse de manière qualitative les titres afin de restreindre l'univers à une centaine de valeurs. Pour cela, une note de 1 à 5 est attribuée aux critères suivants pour les titres selon l'analyse du gérant :

- Innovation : capacité de l'entreprise à innover et à créer de nouvelles tendances.
- Rule maker : capacité de l'entreprise à préserver les barrières à l'entrée et ses parts de marché.
- Rule breaker : capacité de l'entreprise à gagner des parts de marché en fragilisant les barrières à l'entrée et à devenir un acteur dans ce marché.
- Attractivité RH : classement extra financier de l'entreprise par les salariés et agence de notation.
- Engagement sociétal : capacité de l'entreprise à contribuer à l'amélioration de la société et de l'environnement.
- Valorisation : revue de la cherté de l'entreprise sur la base de plusieurs ratios financiers.
- Momentum : revue du rythme de progression du prix sur la base de plusieurs ratios (révision des Earnings...).

Une note finale est attribuée à chacun des titres en calculant la note moyenne des 8 critères cités. Pour intégrer le portefeuille, la note finale doit être égale ou supérieure à 3. La stratégie d'investissement vise de fait à sélectionner les valeurs offrant le meilleur potentiel de croissance selon l'analyse de la société de gestion.

ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE sera investi à hauteur de 75 % minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne selon les critères d'éligibilité au Plan Epargne en Actions. Le fonds sera pour l'essentiel investi dans des capitalisations supérieures à 500 millions d'euros. Toutefois le fonds se réserve la possibilité, dans la limite de 10%, de sélectionner des petites capitalisations (inférieures à 500 millions).

- Les instruments financiers admissibles sont principalement des actions européennes cotées sur un marché réglementé.
- L'exposition en actions des pays de l'union européenne sera comprise entre 75% et 100% de l'actif total du portefeuille avec une exposition maximum de 25% en actions des pays de l'OCDE hors de l'Union Européenne.
- Le risque de change pour des devises de l'Union Européenne autres que l'euro pourra atteindre 40 % de l'actif net du FCP. Le risque de change pour des devises de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne sera au maximum de 25%
- Le fonds peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net au marché de taux de l'Union Européenne en titres obligataires, en titres de créances négociables réputés « investment grade » ou jugée équivalente par la société de gestion et/ou en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens dans la limite de 10 %. La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et ne repose pas uniquement sur la notation des agences mais également sur la qualité de la signature, le rendement proposé, liquidité ainsi que de la sensibilité.
- Le portefeuille peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture du risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Les investisseurs sont autorisés à demander quotidiennement le rachat de leurs parts. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services chaque jour de calcul de valeur liquidative à 11 heures et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant, soit à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré (J+2) suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Ce fonds ne pourrait pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,							A risque plus élevé,	
←		→						
rendement plus faible		rendement potentiellement plus élevé						
1	2	3	4	5	6	7		

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15 et 25%) et reflète principalement son positionnement sur les marchés d'actions.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont : Néant.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Pour de plus amples informations sur le profil de risque, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	3 % max non acquis au FCP
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.19 % TTC de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

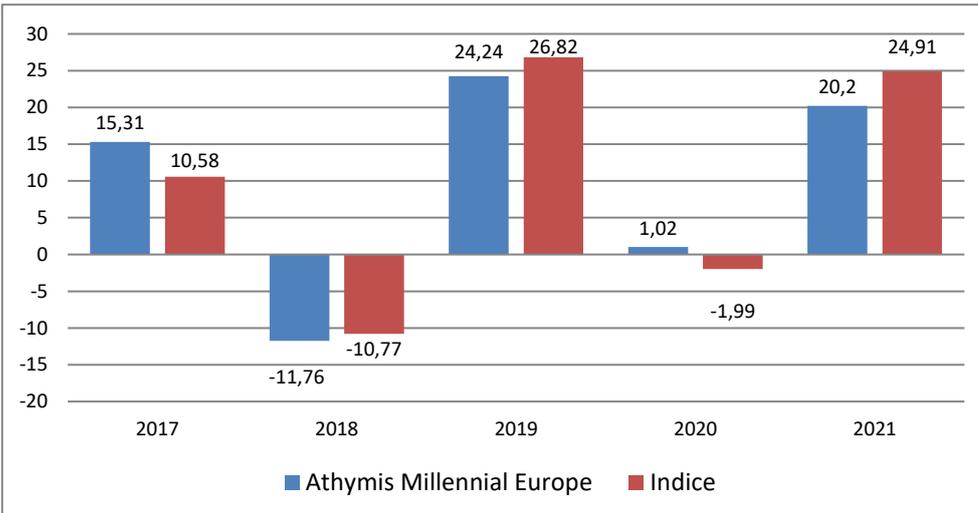
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le fonds n'applique pas de commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion (www.athymis.fr).

Performances passées

Performances annuelles



Fonds créé le 08/09/2016

Performances en euros net de frais. Les éventuels frais d'entrée n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Le calcul des performances de l'indice prend en compte le réinvestissement des dividendes. L'indice retenu dans ce graphique est le suivant : Stoxx Europe 600

Les performances et réalisations du passé ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou à venir.

La stratégie du fonds a évolué au 01/02/2020 et le 15/10/2022.

Informations pratiques

- Nom du dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Athymis Gestion, 10, Rue Notre Dame de Lorette, 75 009 Paris.
- La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris. Elle est disponible, à tout moment, sur simple demande écrite du porteur auprès d'Athymis Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person"
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur le site internet d'Athymis Gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsable de leur attribution.

La responsabilité d'Athymis Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Athymis Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/10/2022